



## Synthèse du forum 4

« Le CCASCIAS, vecteur de cohésion sociale au plan local, national, européen »

### Présidence :

Françoise Nordmann, administratrice de l'UNCCAS et vice-présidente du CCAS de Beauchamp

### Intervenants :

- Pascale Echard-Bezault, chargée de mission santé / cohésion sociale à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)
- Patrice Eloy, délégué départemental des CCAS de la Somme
- Catherine Lesterpt, directrice adjointe à la sous-direction des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions – Direction générale de l'action sociale (DGAS)
- Françoise Chotard, directrice de la représentation de l'Île-de-France à Bruxelles
- Hugues Portelli, sénateur-maire d'Ermont

---

### **Problématique :**

*Le maintien de la cohésion sociale est un objectif partagé au plan local, national et européen. Sa mise en oeuvre se décline au travers de multiples actions relevant de champs d'intervention (accès aux droits, logement, etc.) et d'acteurs très divers qui, tous, contribuent à concrétiser les principes fondateurs d'équité et d'égalité sur l'ensemble des territoires. Les CCAS/CIAS participent à cet objectif de cohésion. En quoi l'impact de leur action dépasse-t-il le seul échelon local ?*

### **Synthèse des présentations et échanges :**

✓ Il s'agit tout d'abord de questionner la place occupée par l'objectif de cohésion sociale dans notre modèle de société, dominé par une logique de performance et de compétitivité économique.

Il s'avère que le CCAS et les acteurs sociaux se chargent davantage de réparer les effets collatéraux provoqués par ce modèle et de ce fait se retrouvent confinés dans un rôle réduit, entre « experts », en contradiction avec les logiques de transversalité inhérentes au processus de cohésion sociale. Or, le pauvre ne constitue pas une catégorie à part de la population.

Etre « vecteur », cela signifie transmettre aux niveaux supérieurs des informations et des messages et c'est réaffirmer que les problèmes sociaux sont avant tout des indicateurs du niveau de bien être de la société.

Le CCAS est un outil au service de la « cohésion », définie comme une « force d'attraction qui fait se tenir solidement entre elles les molécules d'un corps » : ayant une mission générale d'animation, de prévention et de développement social dans la commune, le CCAS dispose d'une ingénierie de prévention, d'assistance et de coordination. Ses principaux atouts sont la proximité, la réactivité et la participation. Il est « vecteur », c'est-à-dire qu'il transmet aux niveaux supérieurs des informations et des messages. Il doit permettre de contribuer à poser des questions fondamentales, par exemple : l'affirmation d'un 5<sup>ème</sup> risque, la protection des services sociaux dans une économie ouverte et marchande...

✓ Arriver à faire coopérer et travailler divers acteurs et institutions sur un même objectif n'est pas naturel. A ce titre, les cellules municipales mises en place dans le cadre de la politique de la Ville réussissent à fédérer les acteurs et partenaires, dans la mesure où il s'agit de structures de projet, intégrées et transversales à plusieurs services, à la gestion souple et mutualisant les crédits.

A la différence de structures administratives à la gestion plus lourde, le CCAS dispose quant à lui de nombreux atouts pour développer des partenariats. Tout d'abord, il bénéficie d'une certaine légitimité, dans la mesure où il constitue la porte d'entrée pour toute démarche des habitants d'une commune qui est confronté à un problème : le CCAS oriente, redirige... Il noue des relations privilégiées avec le secteur associatif et le département, qui déconcentre par ailleurs de plus en plus la gestion de ses compétences. En revanche, les liens avec l'Etat et l'Europe sont beaucoup plus distendus.

Le principal obstacle est en fait le manque de solidarité entre les acteurs, parfois l'absence de volonté de coopération du niveau « supérieur ».

✓ La cohésion sociale ne se limite pas au périmètre local, elle est un facteur essentiel au développement des territoires en contribuant aux objectifs de maintien et d'installation des populations, de développement de l'offre de services de qualité et en contribuant au retour à l'emploi. Les secteurs de la petite enfance et de l'aide aux personnes dépendantes sont aujourd'hui stratégiques. Les politiques d'aménagement du territoire doivent donc intégrer cette dimension. Pour y contribuer, la politique d'action sociale doit pour cela s'intégrer dans les stratégies territoriales afin d'encourager la transversalité, elle doit être fondée sur une observation ainsi qu'une gestion de projet rigoureuse tout en développant un niveau élevé qualité dans l'emploi.

✓ Le CCAS est soumis aux orientations des politiques sociales décidées au niveau national et européen. Pour l'Etat, le CCAS constitue tant un organisme de mise en œuvre qu'un partenaire à part entière. Au travers de la constitution d'un « maillage » territorial, favorisé par le regroupement intercommunal, il peut ainsi contribuer à l'objectif fondamental d'accessibilité pour tout citoyen à des services publics de qualité. Le CCAS est par ailleurs un vecteur indispensable de remontée de données (besoins, difficultés). Le CCAS joue par ailleurs un rôle essentiel en termes d'observation de la réalité locale, dont les autorités supérieures peuvent s'inspirer avant de décider des orientations.

Dans les négociations engagées sur la scène européenne, l'Etat français peut pour cela étayer et légitimer ses prises de position. Pour multiplier ces échanges croisés Etat/CCAS, on pourrait ainsi, dans le contexte de décentralisation, s'inspirer de la « méthode ouverte de coordination » mise en place entre les Etats européens pour définir des objectifs

communs et s'auto évaluer en matière d'inclusion sociale. Pour toutes ces raisons, il ne faut pas scinder les niveaux local, régional, national et européen.

✓ Le CCAS a enfin un rôle important à jouer pour concrétiser le nouvel objectif européen de « cohésion territoriale »<sup>1</sup>, visant à assurer un développement harmonieux des régions européennes : il peut contribuer à pointer les territoires déficitaires en services publics. A ce titre, il faut observer que les collectivités locales multiplient les échanges directs avec les instances européennes, au travers de bureaux de représentations régionales présentes à Bruxelles.

---

<sup>1</sup> Introduit par le nouveau Traité de Lisbonne, article 3 3°: « l'Union européenne promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres »